

La discipline progressive :

Une nouvelle approche pour rendre les écoles plus sécuritaires

Pour assurer la réussite des élèves, il est essentiel de leur fournir un climat scolaire positif ainsi qu'un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire.

Un climat scolaire positif

Dans une école où le climat est positif, tout le monde – parents, élèves, personnel et membres de la collectivité – se sent bien accueilli et respecté.

La nouvelle approche de l'Ontario

La nouvelle approche qu'adopte l'Ontario pour rendre les écoles plus sécuritaires mobilise l'ensemble de l'école. Elle est axée sur :

- la promotion des comportements positifs chez les élèves;
- la prévention des comportements inappropriés;
- une intervention précoce et permanente;
- la discipline progressive, qui permet de répondre aux comportements inappropriés par des conséquences appropriées.

Qu'est-ce que la discipline progressive?

La discipline progressive est une approche favorisant un comportement positif chez les élèves et permettant à la directrice ou au directeur d'école de choisir les conséquences appropriées en réponse au comportement inapproprié d'un élève. Elle comporte plusieurs éléments importants, dont les suivants :

- **Faire participer les parents** – Le dialogue continu avec les parents au sujet du rendement et du comportement des élèves doit faire partie du plan de discipline progressive du conseil scolaire.
- **Aider les élèves à apprendre** – Les élèves auront davantage de possibilités de tirer des leçons des choix qu'ils font.
- **Offrir davantage de soutien** – L'Ontario dégage des fonds pour augmenter le nombre de travailleurs sociaux, de psychologues et de travailleurs auprès des enfants et des jeunes qui collaborent avec les conseils scolaires afin d'offrir du soutien, du counselling et une intervention précoce aux élèves.

Qu'est-ce que cela veut dire dans la pratique?

Le **comportement positif** est favorisé à l'école par le biais de programmes de développement du caractère et de promotion du civisme, par exemple.

Les écoles aident à **éviter le comportement inapproprié** au moyen de programmes comme la prévention de l'intimidation. Ainsi, chaque conseil scolaire doit avoir établi des politiques et des démarches de prévention de l'intimidation et d'intervention dans les cas d'intimidation.



Une **intervention précoce et permanente** peut aussi contribuer à prévenir l'escalade des comportements inappropriés. Par exemple, des travailleuses et travailleurs sociaux et des psychologues peuvent, de concert avec les écoles, fournir aux élèves des services de counselling en matière de maîtrise de la colère ou d'abus d'alcool ou d'autres drogues, pour les aider à se remettre sur la bonne voie.

On peut aussi offrir aux élèves d'autres choix, comme des activités bénévoles ou une orientation professionnelle, de manière à favoriser les comportements positifs ainsi qu'à mobiliser les élèves et à les motiver. L'orientation professionnelle peut notamment aider les élèves à se fixer des buts et à élaborer un cheminement de carrière.

Lorsque des élèves présentent des comportements inappropriés, les directrices et directeurs d'école tiennent compte de **facteurs atténuants**, comme l'âge et les antécédents des élèves et les circonstances entourant les comportements, avant de déterminer la façon **la plus appropriée de réagir** à chaque situation. Ils examineront une gamme d'options en vue de réagir aux comportements et d'aider les élèves en question à tirer des leçons des choix qu'ils font.

Ces **options** pourraient comprendre :

- une rencontre avec les parents;
- de l'orientation professionnelle;
- du counselling pour la maîtrise de la colère;
- le retrait de privilèges, comme la participation à une sortie éducative ou à une activité sportive;
- la suspension;
- une recommandation de renvoi de l'école ou de toutes les écoles du conseil scolaire.

Désormais, les élèves qui sont suspendus pour une période dépassant cinq jours scolaires ou renvoyés de toutes les écoles du conseil scolaire se verront offrir plus de possibilités de poursuivre leurs études.

Mon conseil scolaire utilise-t-il la discipline progressive?

Tous les conseils scolaires de l'Ontario doivent avoir une politique de discipline progressive. Par ailleurs, ils sont encouragés à travailler en partenariat avec des organismes communautaires (fournisseurs de soins de santé mentale, services à l'enfance et à la famille, etc.) et la police locale pour appuyer la prévention et l'intervention précoce.

Ressources supplémentaires

Parents :

- Savez-vous quoi faire pour prévenir l'intimidation? Pour savoir quoi surveiller et ce que vous pouvez faire, rendez-vous à www.edu.gov.on.ca/fre/parents/bullying.html. Cette publication est disponible en 22 langues.
- Qu'est-ce que l'Ontario fait d'autre pour rendre les écoles plus sécuritaires? Visitez www.ontario.ca/ecolessecuritaires pour en savoir plus.

Élèves :

- Tu as besoin de parler à quelqu'un? Visite www.jeunessejecoute.ca ou compose le 1 800 668-6868. Jeunesse, J'écoute peut t'aider. C'est un service confidentiel offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Que pensent d'autres élèves de la technologie et du respect en ligne? Rends-toi à www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/respect.html pour en savoir plus.